

VOLLEY-BALL

LIGUE A MASCULINE

« Une sanction qui interpelle ! »

Suite à la décision de la DNACG de retirer trois points à Rennes, le prochain adversaire du Chaumont VB 52 Haute-Marne, plusieurs présidents de clubs de Ligue A, dont le Cévébiste Bruno Soirfeck, ont signé un communiqué laissant apparaître leur incompréhension quant à la « clémence » de la sanction : explications !

Il sont onze présidents de clubs de Ligue A (Narbonne, Tours, Montpellier, CVB 52, Nantes, Tourcoing, Toulouse, Ajaccio, Poitiers, Cannes et Sète) à avoir signé un communiqué laissant apparaître leur incompréhension quant à la « clémence » de la sanction infligée (trois points de pénalité au classement et deux avec sursis) à Rennes, la semaine passée, par la DNACG. Décision qui intervient après des irrégularités financières au sein du club breton, constatées par l'instance chargée de l'équité sportive. Bruno Soirfeck, le président du

Chaumont VB 52 Haute-Marne, fait partie de ces dirigeants qui peinent à comprendre cette « indulgence » envers le club rennais et s'en explique. « Comme pour l'affaire de Paris l'an der-

nier, nous n'avons pas un club, et Rennes en particulier, dans le viseur, mais une situation que nous trouvons anormale, due à des irrégularités avérées, qui entraînent une rupture d'équité au

sein de notre championnat sur le plan purement sportif. »

En tête de liste de cette incompréhension générale : cette pénalité de trois points qui n'apparaît absolument pas comme une « punition » sportive pour les co-signataires du communiqué. « Enlever trois points à un club qui est huitième au classement et qui perd sa place en "play-off" à six journées de la fin est pénalisant, le faire à un club leader qui peut "digérer" cette sanction sans être inquiet sportivement nous interpelle. Quel en est l'intérêt ? Et quel message on envoie ? »

Et si le président haut-marnais ne veut pas parler chiffres, « puisque nous n'avons aucun élément vérifiable », certains échos avancent un montant assez conséquent concernant les irrégularités financières rennaises. Le président breton, lui, pour sa défense, rappelle un passif provoqué par l'ancienne équipe dirigeante. Un discours que Bruno Soirfeck entend, mais qu'il ne cautionne pas. « On est

tous passés devant la DNACG, avec des sanctions à la clé. Le CVB 52 a été victime d'un redressement URSSAF lors de mon arrivée au club, celui-ci était également dû aux pratiques passées, cela ne m'a pas empêché de réaliser le plan d'apurement de la dette sur trois ans, en ne prenant, par exemple, que onze joueurs dans l'équipe professionnelle et en faisant attention aux finances. »

« Ce communiqué co-signé par onze des quatorze clubs de Ligue A n'est pas anodin, conclut le président chaumontais. Notre objectif est de tirer le volley français vers le haut et d'éliminer certaines pratiques. Aujourd'hui, on a un club qui peut potentiellement être champion de France, voire européen et disputer les "play-off" sans avoir respecté le règlement. On s'en étonne tous. »

Propos recueillis par Laurent Génin
l.genin@jhm.fr



Bruno Soirfeck conteste la sanction de la DNACG infligée à Rennes, qui n'entraîne aucune réelle pénalité sportive pour le club breton. (Photo : A. Brousmiche)

Le communiqué des 11 présidents de Ligue A

« Suite à la décision de la commission d'appel de la Fédération française de Volley d'infliger trois points de pénalités au club de Rennes, nous déclarons conjointement prendre acte de cette décision et en contester vivement la clémence. Compte-tenu des différentes déclarations, parfois contradictoires, distillées par le club lui-même, il nous semble particulièrement inéquitable d'avoir laissé ce club participer au championnat de France, et désormais dangereux pour la crédibilité de notre championnat de prendre le risque de lui laisser la possibilité de participer aux "play-off" et, d'éventuellement gagner cette compétition. Les déclarations du club qui sont connues de tous sur ses redressements URSSAF, mises aux Prudhommes, et dépassement de masse salariale encadrée, nous laissent à penser qu'il ne sera pas en mesure de participer au championnat la saison prochaine. Il nous paraît donc irréal de prendre le risque de laisser le Rennes Volley 35 participer aux phases finales de notre championnat. Le résultat serait catastrophique pour l'image de notre sport et, par là même, pour l'ensemble du volley-ball français. De surcroît, ce serait mépriser l'équité sportive qui devrait être de mise dans notre championnat. Tous les clubs ont été confrontés, un jour, à la DNACG, et nous ne retrouvons pas, dans cette décision que nous jugeons tous injuste, la rigueur dont est censée faire preuve cette institution. Nous refusons donc de participer, en nous taisant, à la ridiculisation de notre championnat et à la mauvaise image que ce genre de décision nous fait subir, alors que nous travaillons tous à la rendre meilleure. »

TWIRLING BÂTON

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

La preuve par dix

Le week-end dernier, s'est déroulé, à Sissonne (Aisne), le championnat départemental toutes filières confondues, première compétition de l'année. Le Saint-Dizier Twirling y était représenté avec quatorze solistes, trois duos et une équipe.

L'occasion des premiers tests et des premiers stress : une mise en jambes néanmoins importante, car celle-ci participe aux sélections pour le championnat national. Le club bragard est fièrement revenu avec dix titres départementaux.

La compétition a débuté avec les performances courageuses de deux benjamines qui se sont confrontées pour la première fois au public et aux juges, à savoir Abby Wirtz et Lylia Lachiheb. S'en sont suivies de très jolies performances, dont celle d'Emma Friry, en catégorie minimes Nationale 2, qui se révèle et décroche le titre de championne départementale. A noter également la performance sans accro de Noémie Collot, en catégorie seniors Nationale 1, qui a offert aux spectateurs une représentation forte en émotions. Et enfin, clou du spectacle, l'équipe cadettes Nationale 2, composée de Lucas Desmaret, Sydonie Desmaret, Emma Friry, Maëlynn Henrionnet, Eulalie Magot et Océane Vincent, un groupe créé au début de la saison, s'est également distinguée.

Le travail des coaches, Noémie Collot et Eloïse Chrétien, a payé pour cette première compétition. L'équipe se voit attribuer de superbes notes, ce qui est prometteur, même si rien n'est gagné. Elle doit encore travailler pour espérer affronter de plus grandes compétitions. Le club repart satisfait et fier de cette première de la saison. Coaches et athlètes vont se remettre au travail pour le championnat régional qui se déroulera les 4 et 5 avril.

De notre correspondant A. J.



Emma Friry a conquis le titre de championne de Haute-Marne, en minimes Nationale 2.

Le Judo Club Marnaval/Saint-Dizier a tenu son assemblée générale, lundi soir, à la salle des fêtes de Marnaval, afin de clôturer une saison 2018-2019 riche en émotions avec, en point d'orgue, les performances de Mélanie Clément qui se rapproche des Jeux Olympiques de Tokyo cet été. Le club est classé au 23^e rang national sur 5 700 clubs affiliés à la FFJ et a maintenu de bonnes performances au niveau sportif.

Devant une bonne soixantaine de personnes et en présence de Mokhtar Kahlal, adjoint au maire en charge de la Jeunesse et des Sports, de Rachel Blanc, 1^{re} vice-présidente du Conseil départemental, de Pascale Krebs, conseillère régionale, et de Thierry Masson, président du comité Haute-Marne, Bernard Bouvret, président du club, a d'abord dressé le rapport moral. « Notre conseiller technique, Francis Clerget, s'était fixé comme objectif d'emmener un athlète aux Jeux olympiques. Il n'a jamais été aussi proche », a-t-il glissé. « Mélanie Clément est la porte-drapeau de notre club, de notre ville, de l'agglomération, du département, de la région Grand Est. Elle n'a jamais été aussi proche des Jeux et de Tokyo. Elle a su, par son travail, son sérieux, devenir la leader française de sa catégorie. Aujourd'hui, elle est 4^e sur la ranking list olympique. »

Le président n'a pas non plus oublié de saluer Axel Clerget, formé à Marnaval, pour ses médailles internationales. Le JC Marnaval/Saint-Dizier est classé 23^e au niveau national et « 9^e club de province derrière des villes comme Orléans, Marseille, Bordeaux, Nice, Limoges et le groupement de l'Eure ». « Nous sommes à égalité avec Angoulême. Pour une ville de 25 000 habitants, nous pouvons être fiers », a clamé Bernard Bouvret.

Au niveau sportif, les résultats ont encore été prometteurs en 2019 avec, notamment, les quatre podiums de Mélanie Clément, le titre de champion du monde vétérans de Clément

Legoux, le titre de championne d'Europe universitaire à Zagreb d'Audrey Fels et la médaille d'argent sur cette même compétition de Nawaliatou Babio, la première place au championnat de France cadets 2^e division de Paul Variot, les titres de champion de France individuel sport adapté de Valentin Beldico et Ophélie Bouzouaoui et la participation aux championnats de France par équipes 1^{re} division des équipes garçons et filles.

364 licenciés de 4 à 70 ans

Denis Martin a ensuite présenté le rapport d'activités en y incluant les différents stages,

tournois, manifestations sportives et culturelles et les récompenses et distinctions. Le club a terminé la saison avec 364 licenciés de 4 à 70 ans, soit douze de moins que la saison précédente, et reste le premier club en Haute-Marne et de la région Grand Est, tant en licences qu'en résultats.

Puis Mohamed Ouali, directeur technique, a détaillé le bilan sportif avec un total de 364 licenciés toutes sections confondues, soit en légère baisse par rapport à la saison passée. Huit judokas sont nouveaux gradés et le nombre de ceintures noires formées au club se chiffre désormais à 490. Quatre-cent cinquante-huit stagiaires ont participé à 225 journées de stage. Lors des tournois, il y a eu 381 participations pour 295 médailles récoltées. En individuels, les combattants ont

obtenu de brillants résultats en coupe du monde, coupe d'Europe, championnats de France et en championnats de France adaptés.

Quant aux sélections, sept judokas internationaux ont été engagés : Mélanie Clément, Clément Legoux, Amélie Brioux, Mathilde Gil, Audrey Fels, Nawaliatou Babio et Igor Goujard. Mohamed Ouali a conclu avec le bilan de l'école technique qui a mobilisé 39 participants.

La séance s'est achevée par la remise des récompenses aux athlètes qui se sont distingués, soit sur le plan sportif ou de l'arbitrage, durant la saison 2018-2019.

De notre correspondant
Adrien Jeanson



C'est devant une assemblée fournie que le bureau directeur du JC Marnaval/Saint-Dizier a dressé le bilan flatteur de la saison passée. (Photos : A. J.)

JUDO

ASSEMBLEE GENERALE DU JC MARNAVAL/SAINT-DIZIER

« Tokyo, c'est demain ! »